

Rubrique 1 Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial LineaCasa Spray Insecticide
Synonymes

1.2 Utilisations conseillées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Biocide : insecticide, acaricide et produit contre les autres arthropodes (PA 18)
Utilisations déconseillées Application en extérieur.

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur Andermatt Biogarten AG
Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Schweiz
Téléphone +41 (0)62 552 30 00
E-mail info@biogarten.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].
Dangereux pour le milieu aquatique, cat.1, H400
Dangereux pour le milieu aquatique, chronique, cat.1, H410

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions d'avertissement Attention

Pictogrammes



Mentions de danger H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de sécurité P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Absorber les déversements.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée de traitement des déchets.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances vPvB (vPvB= very persistent, very bioaccumulative) ou PBT (PBT= persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Mélange

Préparation composée des substances mentionnées ci-dessous, avec des additifs non dangereux.

Insecticide.

Ingrédients		Classification CLP	Identificateur de produit
Extrait de chrysanthème (Chrysanthemum cinerariaefolium) obtenu à partir de fleurs ouvertes et mûres de tanacetum cinerariifolium, avec du dioxyde de carbone supercritique.	0,1%-1%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400 M-Factor chronique=100	CAS-Nr.: 89997-63-7 EG-Nr.: 289-699-3

Le texte complet des phrases mentionnées ici se trouve dans la section 16.

Aucune impureté dangereuse n'est connue.

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Eloigner la personne de la source de danger. Consulter un médecin en cas de troubles (si possible, lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	Faire respirer de l'air frais à la personne et, selon les symptômes, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau, retirer immédiatement les vêtements imprégnés contaminés, consulter un médecin en cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.).
Après contact avec les yeux	Produit de nettoyage inapproprié : solvants ou diluants Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et pendant au moins 15 minutes avec beaucoup d'eau en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologue en cas de troubles.
Après ingestion	Ne pas provoquer de vomissements. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.
Conseil au médecin	Traitement des symptômes

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun connu.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Tous.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir, outre le produit de base, des composés éventuellement toxiques et/ou irritants.

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Mesures habituelles en cas d'incendie avec des produits chimiques. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Si de grandes quantités de produit déversé ne peuvent être contenues, les autorités locales doivent être informées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un matériau absorbant les liquides (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure). Balayer et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la manipulation, voir la section 7. Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Rubrique 7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas laisser à la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec des aliments. Conserver au frais et à l'abri de la lumière.

7.3 Utilisation finale particulière

Biocide biologique contre les insectes, acariens et autres arthropodes

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeur(s) limite(s)
d'exposition

Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/du
visage

Lunettes de protection avec protections latérales selon EN 166.

Protection de la peau

Gants de protection chimique en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile de catégorie III selon EN 347. Temps de pénétration : 8 h. Vêtements de travail à manches longues. Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire. Ne pas respirer l'aérosol.

Protection respiratoire

Risques thermiques

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Autres informations

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique

Liquide

Couleur

Laiteux

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé.

Valeur du pH

7

Point de fusion / congélation

Non déterminé.

Début et plage d'ébullition	Non déterminé.
Point d'éclair	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Inflammabilité inférieure/supérieure et limite d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité	1 g/ml
Solubilité(s)	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité	Non déterminé.
Propriétés explosives	Pas dangereux.
Propriétés oxydantes	Aucune.

9.2 Autres informations

Aucune

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun danger particulier à mentionner.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Décomposition possible en cas d'exposition prolongée à la lumière.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun danger particulier à mentionner.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et exposition directe au soleil. Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de données disponibles
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de données disponibles
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de données disponibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Ne contient pas d'ingrédient classé comme mutagène.
Cancérogénicité	Ne contient pas d'ingrédient classé comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas d'ingrédient classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE)	Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE)	Pas de données disponibles
Danger par aspiration	Pas de données disponibles
Expérience sur les personnes	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Extrait de chrysanthème (*Chrysanthemum cinerariaefolium*) obtenu à partir de fleurs ouvertes et mûres de *tanacetum cinerariifolium* au moyen de dioxyde de carbone supercritique (CAS 89997-63-7)

Poissons	LC50 /96h/poisson = 0.0052 mg/l.
Crustacés	EC50 /48h/Daphnie = 0.012 mg/l.
Algues/plantes aquatiques	Pas de données disponibles
Autres organismes	Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même
Dégradabilité physique et photochimique	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même
Biodégradation	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Octanol/eau Coefficient de partage	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même
Facteur de bioconcentration	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même
Tension superficielle	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même
Adsorption/lixiviation	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances vPvB ou PBT.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit non utilisé / des excédents
Éliminer comme déchet spécial en respectant les prescriptions légales locales et nationales. Ne pas laisser s'échapper dans l'environnement. Numéro de code de déchet : 070401. Selon le catalogue européen des déchets (CED), les numéros de code de déchet ne sont pas liés au produit mais à l'application.

Élimination de l'emballage	Éliminer comme un produit non utilisé.
Éliminer comme un produit non utilisé.	Aucune
Informations pertinentes pour le traitement des déchets	Aucune
Informations importantes pour l'élimination des eaux usées	Aucune
Autres recommandations pour l'élimination	Aucune

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport intérieur (ADR/RID)	UN 3082. Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ; mélange (extrait de chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et mûres de tanacetum cinerariifolium, obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique). Classe 9. Groupe d'emballage III. Étiquette de danger 9+ENV. Dangereux pour l'environnement : Oui Code de classification M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exemptée E1. Code de restriction du tunnel E
Transport maritime (IMDG)	UN 3082. Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., Mixture (Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., Mixture (Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature tanacetum cinerariifolium flowers, with over-critical carbon dioxide obtained). Classe 9. Groupe d'emballage III. Indicateur de danger 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exemptée E1. EmS F-A, S-F. Polluant marin : Oui.
Transport aérien (IATA)	UN 3082. Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., Mixture (Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature tanacetum cinerariifolium flowers, with over-critical carbon dioxide obtained). Classe 9. Groupe d'emballage III. Indicateur de danger 9+ENV. Instruction d'emballage (avion de ligne) : 964 (450 L). Instructions d'emballage (LQ) : Y964 (30 kg G). Instruction d'emballage (avion cargo) : 964 (450 L).
Navigation intérieure (ADN)	UN 3082. Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., mélange (extrait de chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et mûres de

tanacetum cinerariifolium, obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique).

Classe 9.

Groupe d'emballage III.

Étiquette de danger 9+ENV.

Code de classification M6.

Quantité limitée 5 L.

Quantité exemptée E1.

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou du mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Procurations Aucune connue

Restrictions d'usage Restrictions d'usage

Législation Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Extrait de chrysanthème (Chrysanthemum cinerariaefolium) obtenu à partir de fleurs ouvertes et mûres de tanacéum cinerariifolium au moyen de dioxyde de carbone supercritique (CAS 89997-63-7)

UE - Biocides Type de produit : 19

(2007/565/EC) - Substances
et types de produits à ne
pas inclure dans les
annexes I, IA et IB de la
directive 98/8/EC

UE - Biocides (1062/2014) - 731 Type de produit 18 (289-699-3)
Annexe II, partie 1 - 1058 Type de produit 18, 19 (inscrit sous Chrysanthemum
Substances soutenues cinerariaefolium extrait de fleurs ouvertes et mûres de
Tanacetum cinerariifolium obtenu avec du dioxyde de carbone
supercritique)
1057 Type de produit 18, 19 (inscrit sous Chrysanthemum
cinerariaefolium extrait de fleurs ouvertes et mûres de
Tanacetum cinerariifolium obtenu avec un solvant hydrocarboné)

Biocide

CHZN2919

Substance active : 0,375 g/100 g d'extrait de chrysanthème
(chrysanthemum cinerariaefolium) de fleurs ouvertes et mûres de
tanacetum cinerariifolium, obtenu avec du dioxyde de carbone
supercritique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas nécessaire.

Rubrique 16 Autres informations

Clause de non-
responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit
susmentionné et ne doivent pas s'appliquer lorsque le produit est
utilisé avec d'autres produits. Les informations sont, à notre
connaissance, correctes et complètes, mais aucune garantie
n'est donnée. L'utilisateur final est responsable de l'utilisation
correcte du produit.

Clé ou légende des
abréviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité

CLP : classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 (SGH)

Texte intégral des phrases
figurant aux chapitres 2 et 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Plus d'informations

H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.